



Développer le tourisme fluvial **FICHE ACTION N°13** Aménagement et promotion

Référence à l'Axe de la Charte du Pays :

CONSTRUIRE L'OFFRE TOURISTIQUE A PARTIR DU RÉSEAU FLUVIAL

Référence à l'axe n° 3 du contrat de développement territorial

2007/2013 : Associer les dimensions environnementales, touristiques et culturelles au service de projets fédérateurs, vecteurs d'image.

Chef de file : Pays

MOTIVATION DE L'ACTION

Contexte de l'action et descriptif général :

Le canal du Nivernais et le canal latéral à la Loire, tout comme la Loire et l'Allier, constituent des axes de développement touristiques structurants pour le Pays de Nevers Sud Nivernais. Ils relient en effet les deux grands pôles du territoire : Nevers et Decize.

Des aménagements ont été financés ces dernières années au travers du programme LEADER+ du canal du nivernais ou du contrat de Pays (à Decize notamment). Cependant, les clientèles et les acteurs locaux déplorent encore un manque d'équipements et de services sur certaines parties du linéaire, en particulier le long du canal latéral. Un schéma de développement de la voie d'eau entre Roanne et Montargis, commandé par Voies Navigables de France, est d'ailleurs en cours de réalisation. Il devrait déboucher d'ici la fin 2008 sur des préconisations d'actions dans une perspective de 10 ans.

Le Pays souhaite soutenir le développement économique le long de l'axe Nevers - sud nivernais notamment au travers du tourisme fluvial. L'objectif est de répondre au mieux aux besoins des clientèles touristiques en termes de services et d'équipements mis à leur disposition le long des voies d'eau mais aussi de favoriser les partenariats et les axes de liaison entre le canal du nivernais et le canal latéral à la Loire afin de permettre une meilleure circulation des flux touristiques. Le projet de structuration du canal latéral à la Loire ouvrira de nouvelles perspectives.

L'ensemble de ce travail de valorisation sera mené en partie dans le cadre d'un projet de coopération territoriale avec le syndicat mixte du canal du nivernais au travers d'un nouveau programme LEADER qui a été retenu en mai 2008.

Résultats attendus et impacts de l'action :

- Proposer une offre en équipements et services de qualité permettant de répondre aux besoins des clientèles fréquentant les voies d'eau (y compris à ceux des personnes handicapées)
- Renforcer le pôle touristique sud nivernais et faciliter la liaison avec le pôle de Nevers
- Créer de l'animation sur l'axe Decize Nevers
- Créer des passerelles entre le canal du nivernais, le canal latéral à la Loire et le Tour de Bourgogne à Vélo
- Développer des activités et des équipements touristiques respectueux de l'environnement et du milieu naturel
- Sensibiliser les prestataires et les clientèles touristiques au développement durable
- Faire de la vélo route un produit et un facteur de notoriété du canal
- Attirer de nouvelles clientèles
- Faciliter la circulation des flux touristiques à l'intérieur du territoire à partir des voies d'eau

Contribution de l'action à la mise en œuvre de la stratégie de développement local (au regard du projet du territoire) et régional (au regard notamment des priorités d'intervention)

Contribution à la stratégie de développement local :

- Aménagement et promotion en lien avec LEADER
- Soutien aux projets structurants

Contribution à la stratégie départementale et régionale :

- permettre au territoire de répondre aux attentes des clientèles touristiques en termes de produits et d'activités, en lien avec les schémas départementaux et régionaux de tourisme
- Développer de nouveaux itinéraires de découverte touristiques en complétant les aménagements et en mettant en place des actions de communication (C18 du SRDT)
- Valoriser les sites phares de l'identité touristique du territoire

Plus-values

La dimension Pays a permis la mise en place d'un partenariat avec le Syndicat Mixte du Canal du Nivernais (programme LEADER+). Des liens seront également tissés avec d'autres Pays alentours, notamment par rapport au thème de la vélo route.

Caractère intercommunal de l'action

Les canaux et la vélo route constituent par nature des espaces inter communaux qui sous-entendent la mise en place d'une stratégie conçue au delà de la simple commune mais plutôt à l'échelle intercommunale, Pays ou intra Pays.

Caractère durable de l'action

L'ambition de mieux organiser les acteurs autour du canal latéral, à l'image du canal du nivernais, contribue à structurer les espaces situés autour de la voie d'eau. Le développement durable et le recours aux énergies renouvelables seront privilégiés dans les actions qui seront soutenues par le Pays.

Articulation Pays-Agglomérations – Villes intermédiaires

L'axe de la voie d'eau de Nevers à Decize, leurs « espaces portuaires » en cours de restructuration et la volonté politique partagée de part et d'autre d'engager une politique de développement touristique renforcent l'articulation entre ses identités locales.

TYPES D' ACTIONS ELIGIBLES

et premières déclinaisons opérationnelles possibles (opérations)

1.	<p><i>Intitulé : Aménagement et mise en valeur du pôle CONFLUENCE</i></p> <p><u>Description :</u> La municipalité s'est fixée comme priorité la réappropriation par les habitants du site de la pointe des Halles. L'objectif est de compléter les aménagements existants et de créer des axes ou équipements de liaison avec les autres sites touristiques implantés dans le Sud Nivernais (port de la Jonction, espace scénographique du Toueur à St Léger des Vignes, musée de la mine à La Machine notamment). Pour ce faire, une étude d'aménagement globale (crédits territoriaux), la réhabilitation de la piscine (crédits ville intermédiaire) ainsi que la mise en place de services annexes en lien avec la rénovation du stade nautique (crédits territoriaux) constitueront une première étape du projet, la valorisation de la pointe extrême des halles n'étant prévue que dans un second temps.</p> <p>1.1 : Etudes de préfiguration des futurs aménagements</p> <p>1.2 : Travaux de requalification des équipements existants (camping, stade nautique notamment) et ses sites attenants (promenade des halles notamment), services annexes liés au stade nautique</p> <p>1.3 : Création d'équipements et aménagement d'axes de liaison (hors VRD)</p>
2.	<p><i>Intitulé : Aménagement du port de la Jonction de Nevers</i></p> <p><u>Description :</u> Il s'agit de compléter les aménagements existants du port et de faciliter la circulation des flux touristiques avec le reste du territoire et notamment le long de la voie d'eau entre Decize et Nevers.</p> <p>2.1 : études de préfiguration</p> <p>2.2 : travaux d'aménagement et d'équipements du site du port</p> <p>2.3 : aménagement d'axes ou d'équipements de liaison (hors VRD) avec le reste de la ville et plus largement au-delà des canaux du Nivernais-latéral à la Loire</p>

3.	<p>Intitulé : soutien à l'aménagement le long du canal latéral à la Loire et du canal du Nivernais</p> <p><i>Un état des lieux des équipements et services existants permettra au Pays de définir une politique d'aménagements prioritaires le long des deux canaux et de répondre aux besoins des clientèles.</i></p> <p>3.1 : réalisation d'études : schéma de services et d'équipements par exemple</p> <p>3.2 : soutien au développement de nouveaux services dans les ports et haltes nautiques existants (infrastructures, accès aux TIC, gestion des déchets, utilisation de bio énergie, accès aux handicapés, point d'information touristique, signalétique...)</p> <p>3.3 : soutien à la mise en place de nouveaux services le long de la voie d'eau : étude de faisabilité, investissement, équipement, mise en place d'une charte de qualité des prestataires Renvoi fiche action 5 « Diversifier l'activité agricole », actions 1 et 3</p> <p>3.4 : soutien à la création de haltes nautiques et d'aires de services</p>
4.	<p>Intitulé : soutien à l'aménagement d'itinéraires vélo routes du Tour de Bourgogne à Vélo et de la Loire à Vélo.</p> <p><i>Description : il s'agit de développer l'offre en produits « vélo » de notre territoire en permettant le raccordement du canal latéral à la Loire au Tour de Bourgogne à Vélo à travers l'aménagement des tronçons situés entre le Guétin, Decize et le canal du Nivernais mais aussi en aménageant de nouveaux itinéraires reliés à la Loire à Vélo.</i></p> <p>4.1 : études préalables (études relatives à la création de nouveaux itinéraires notamment) : action incluse dans le schéma de services et d'équipements (cf.3.1)</p> <p>4.2 : aménagement de locaux et d'aires touristiques : location de matériel, locaux techniques, aires de piques niques, haltes touristiques</p> <p>4.3 : aide à l'aménagement à Decize d'un axe de liaison (type vélo route par exemple) permettant de relier le canal latéral à la Loire et le canal du nivernais</p> <p>4.4 : soutien à la création de boucles locales de vélo routes et de randonnée (signalisation verticale et horizontales, équipements) à partir au Tour de Bourgogne à Vélo et à la Loire à Vélo.</p>
5.	<p>Intitulé : soutien à des actions de promotion, de valorisation et de communication autour des voies d'eau et des itinéraires de vélo route</p> <p>5.1 : Soutien à des actions collectives de promotion : évènementiel, documentations...</p> <p>5.2 : Soutien à la création ou aux aménagements d'équipements touristiques thématiques. La création du centre d'interprétation du Toueur de St Léger des Vignes a déjà été identifiée.</p> <p>5.3 : Soutien à la mise en place d'une signalétique (services et sites)</p>

6.	<i>Intitulé : animation du programme LEADER du canal du nivernais</i> renvoi vers l'axe 5 fiche 24
7.	<i>Intitulé : soutien à l'organisation et à la structuration le long du canal latéral à la Loire – coopération territoriale, en lien avec le programme LEADER Canal du Nivernais : action incluse dans le schéma de services et d'équipements (cf.3.1)</i>

MAITRES D'OUVRAGE POTENTIELS

1.	EPCI, collectivités
2.	Collectivités, EPCI
3.	EPCI, collectivités, association, privés
4.	EPCI, collectivités, association, privés
5.	EPCI, collectivités, association, chambres consulaires, privés
6.	SM canal du Nivernais
7.	EPCI, collectivités, association, privé

CRITERES SPECIFIQUES ET CONDITIONS PARTICULIERES DE MISE EN OEUVRE

	Justificatifs portant sur l'implication intercommunale	Justificatif portant sur l'éco conditionnalité
1. et 2.	<p>1.1 : un lien sera fait notamment l'étude de positionnement du camping de Decize commandée par le syndicat mixte du canal du nivernais en 2006/2007.</p> <p>1.2 et 1.3 : soutien en fonction des résultats de l'étude</p> <p>2.3 : l'intervention de la Région sera limitée aux seuls travaux d'aménagements et d'équipements portant directement sur des modes de circulation douce (piéton et cyclo).</p>	Critères d'éco conditionnalité et d'accès aux personnes handicapées.
3.	<p>3.1 : L'intervention de la Région portera sur un schéma incluant à la fois la thématique tourisme fluvial et cyclo tourisme et proposant un zoom spécifique sur la valorisation touristique (matérielle et immatérielle) du canal latéral à la Loire. Ce schéma</p>	<p>3.2. et 3.4 : L'ensemble des projets d'aménagement devra prendre en compte l'utilisation de matériaux ou d'équipements relevant de l'éco conditionnalité et/ou un accès pour les personnes handicapées.</p>

	<p>d'aménagement et d'équipement, pourra être réalisé en différentes phases mais complémentaires.</p> <p>3.2 et 3.3 : L'achat de matériel seul ne pourra pas être aidé mais pourra être pris en compte dans le cadre d'un projet global. En fonction des résultats du schéma d'équipement.</p>	
<p>4.</p>	<p>4.2 : Intervention de la région sur la base des conclusions du schéma de services et d'équipements.</p> <p>4.3 : soutien conditionné aux résultats d'une étude de préfiguration</p> <p>4.4 : un schéma intercommunal des boucles de randonnées sera réalisé au préalable. Cohérence avec le PDESI. L'intervention de la Région se limitera aux aménagements et équipements concernant spécifiquement la pratique cyclo (bandes de roulement cyclo, signalétique horizontale et verticale, et équipements d'agrément et de sécurité).</p>	
<p>5.</p>	<p>5.1. seuls seront soutenus les évènements se déroulant sur au moins 2 endroits du canal ou bien ceux dont il s'agira de la 1^{ère} édition. Pour les documentations, seule la 1^{ère} édition sera soutenue. Actions soutenues dans le cadre d'une programmation annuelle. L'intervention de la région ne portera que sur un évènement fédérateur annuel autour des canaux et de la Loire.</p> <p>5.2 : Mise à part le centre d'interprétation du Toueur à St Léger des Vignes, les projets d'aménagements et d'équipements qui seront soutenus, devront être en cohérence avec les résultats d'un schéma global d'aménagement.</p> <p>5.3 : action s'inscrivant dans le cadre d'une réflexion menée par ou avec le LEADER canal du nivernais</p>	

PREMIERS CADRAGES FINANCIERS					
		Types de crédits (territoriaux/sectoriel)		Taux d'intervention (définition d'une fourchette)	Fléchage sur volet 1 ou volet 2
1.	Pays	Région	Crédits ville d'intermédiaire Territoriaux	Subvention à hauteur de 428 960 € 1.1- 70% 1.2 et 1.3- sectoriels ou à défaut territoriaux 40%	Ville inter. Volet 1
2.	Pays	Région	2.1. Sectoriels ou à défaut Territoriaux 2.2. Sectoriels 2.3. Sectoriels ou à défaut Territoriaux	2.1. 70% 2.3. 40%	Volet 1
		Département	FDT Pays		
3.		Europe	LEADER		Volet 1
	Pays	Etat	3.2. FNADT 3.3. FNADT (en fonction des projets)	2. 50% maximum sur les études et 30% maximum sur les investissements. 3. 30%	
	Pays	Région	3.1. Territoriaux 3.2. Sectoriels ou à défaut Territoriaux 3.3. Sectoriels ou à défaut Territoriaux 3.4. Sectoriels ou à défaut territoriaux	3.1. 70% 3.2. et 3.3 : 30% pour MO publique, en complément de toutes autres aides et jusqu'à concurrence de 15% pour les MO privée (règlement CE n°70/2001) 3.4. 40%	
4.	Pays	Région	4.2. Sectoriels ou à défaut territoriaux 4.3. Sectoriels ou à défaut Territoriaux (suite à une étude) 4.4. Sectoriels ou à défaut Territoriaux	4.2. : MO publique 30%, MO privée en complément de toutes autres aides et jusqu'à concurrence de 15% (règlement CE n°70/2001) 4.3. : Cas spécifique de la liaison canal latéral – canal du nivernais : 40% plafonné à 150 000 € 4.4. 40%	Volet 1
5.		Europe	5.1. et 5.3. LEADER		Volet 1
	Pays	Etat	FNADT en fonction des dossiers	30%	

	Pays	Région	5.1. Territoriaux 5.2. Sectoriels ou défaut Territoriaux 5.3. Sectoriels ou à défaut Territoriaux	5.1. 50% à 70% 5.2. 40% sur les investissements 5.3. 40%	
		Département	FDP (à défaut de crédits territoriaux CR)		
6.		Europe	LEADER canal du nivernais FEDER		Volet 2
	Pays	Région	Territoriaux	Renvoi fiche action 24	
7.		Région	Territoriaux	40%	Volet 2
		Département	FDP en complément des crédits territoriaux CR		

DISPOSITIFS D'ÉVALUATION

1.	Evolution de la fréquentation des structures touristiques du sud nivernais
2.	Evolution de la fréquentation du port de Nevers
3.	Résultats de l'étude schéma de développement économique le long des voies d'eau Nombre de nouveaux services mis en place le long des voies d'eau Nombre de ports et haltes nautiques équipées Nombre de boucles locales de vélo routes créées
4.	Nombre d'aménagements et d'aires touristique implantés le long du canal latéral
5.	Nombre d'actions collectives de promotion mis en place Nombre d'aménagements ou d'équipements touristiques liés à la voie d'eau